



PROCES-VERBAL N°02
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 15/09/2020

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusé : Alain LECLERCQ

Assistent : Joëlle LEMY & Patrick BAUW

Prochaines réunions :

14/10/2020

17/11/2020

08/12/2020

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 07/10/2020

Le P.V n°01 est approuvé

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **DIZY LE GROS – STADE JEAN LOUIS GIVRY – NNI 022640101**

Cette installation est en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 4 Août 2020
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 04/08/2020 par Monsieur Laurent MINETTE membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15/09/2030 sous la réserve suivante :

- Compléter avant le 30 Novembre 2020 les parties manquantes de la main courante.

La Commission rappelle que pour un niveau 6 une longueur de main courante côté vestiaire suffit.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **BOURG ET COMIN – STADE MUNICIPAL – NNI 021060101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 19 Février 2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission suspend son avis et demande la transmission d'une étude d'éclairage complète. (Documents : Cf. Imprimé de demande)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **WINGLES – STADE MICHEL BERNARD 3 – NNI 628950103**

Cette installation était classée en Niveau 5 sy jusqu'au 20/02/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Juillet 2020
- PV CDS du 06 Mars 2019
- Tests in situ du 12/08/2020, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains essais in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2014) devront être réalisés pour le 20/02/2022 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LIEVIN – GYMNASSE NOEL JOSEPHE – NNI 625109901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 07 Août 2020
- Plan des vestiaires
- Rapports des visites effectués les 06 et 20 Août 2020 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Septembre 2030.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

- **PONT A VENDIN – SALLE DES SPORTS SEVERIN BLANC – NNI 626669901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 06 Août 2020
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 06 Août 2020 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Septembre 2030.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **AIRE SUR LA LYS – SALLE DES SPORTS – NNI 620149901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 25/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et des documents transmis :

- PV CDS du 03 Mai 2017
- Plan situation
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 27 Août 2020 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 1 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Le document suivant est à transmettre avant le 31 Octobre 2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public distinguant les places assises et debout

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **AIRE SUR LA LYS – STADE GERMAIN SPAES 1 – NNI 620140301**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 27/06/2030.

Eclairage moyen horizontal : 164 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 26/08/2022.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AVION – STADE FRANCOIS BLIN 1 – NNI 620650101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 16/04/2020

Eclairement moyen horizontal : 472 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **LENS – STADE BOLLAERT-DELELIS – NNI 624980101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 28/07/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E1 jusqu'au 12/04/2019

Eclairement moyen horizontal : 2050 Lux

Facteur d'uniformité : 0.89

Rapport Emini/Emaxi : 0.68

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **SAVY BERLETTE – STADE DE L'ATREBATIE 1 – NNI 627850201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 19/09/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 05/09/2020.

Eclairement moyen horizontal : 149 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.46

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 05/09/2022.

- **VIMY – STADE DE LA MINE 1 – NNI 628610101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 08/10/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 03/05/2020.

Eclairement moyen horizontal : 122 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 17/06/2022.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LENS – STADE BOLLAERT DELELIS – NNI 624980101**

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur Jean Paul TURPIN - Président de la CDTIS suite à la transformation de la pelouse naturelle en pelouse système hybride.

La Commission constate la conformité des dégagements au Règlement des terrains et Installations Sportives

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **SAINT LEONARD – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 627550102**

Cette installation est classée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08 Juillet 2020
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 30 Juin 2020

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Septembre 2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **RINXENT – STADE MARCEL MAILLARD 1 – NNI 627110101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 Avril 2009
- Plan situation
- Rapport de visite effectué le 04 Octobre 2019 par Mr Jean VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Septembre 2030

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m² minimum – recommandé 25 m² ; vestiaire arbitre 8 m² minimum.

- **RUMINGHEM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 627300101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 27 Août 2020
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Septembre 2030, sous la réserve suivante :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31 Octobre 2020

- **THEROUANNE – STADE MICHEL LOUVET 1 – NNI 628110101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 06/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 22 Juillet 2020
- Plan des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Septembre 2030.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LAUWIN PLANQUE – STADE DU PARC CHARLES FENAIN 1 – NNI 593340201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et du document transmis :

- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Septembre 2030 sous la réserve suivante :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31 Octobre 2020

- **LAUWIN PLANQUE – STADE DU PARC CHARLES FENAIN 2 – NNI 593340202**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et du document transmis :

- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Septembre 2030 sous la réserve suivante :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31 Octobre 2020

- **QUIEVRECHAIN – STADE JEAN CLAUDE CHEVAL – NNI 594840201**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 07 Septembre 2020

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau Foot A8 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de but de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **SAINS DU NORD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595250101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Novembre 2019
- VP CDS du 20 Novembre 2019
- Photos attestant le respect de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Septembre 2030.

- **THUN SAINT AMAND – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595940101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 60,80m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante côté vestiaires

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **VILLERS POL – STADE JEAN CLAUDE POIRETTE – NNI 596260101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 61m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **ESCAUDOEUVRES – STADE MARCEAU DHORDAIN 2 – NNI 592060102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 SYE.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 SYE PROV jusqu'au 1^{er} Mars 2021 et demande la transmission avant cette échéance du PV des tests in-situ pour un classement définitif.

- **MARPENT – STADE OMNISPORT DU BEL AIR – NNI 593850101**

Cette installation est référencée en Niveau travaux (Niveau 5).

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Courrier de la Mairie en date du 9 Juin 2020
- Plan de l'aire de jeu
- Photos des nouveaux vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Septembre 2030.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BOUSSOIS – STADE DES GLACES – NNI 591040101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 05/12/2019.

Eclairage moyen horizontal : 162 Lux
Facteur d'uniformité : 0.60
Rapport Emini/Emaxi : 0.45

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 02/09/2022.

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION 1 – NNI 592210201**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 15/10/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 26/03/2020

Eclairage moyen horizontal : 222 Lux
Facteur d'uniformité : 0.72
Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 593920101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/12/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 12/06/2020

Eclairage moyen horizontal : 361 Lux
Facteur d'uniformité : 0.82
Rapport Emini/Emaxi : 0.64

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **ESCAUDAIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 592050102**

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

Eclairage moyen horizontal : 172 Lux

Facteur d'uniformité : ?

Rapport Emini/Emaxi : ?

G.R Glare Rating (facteur éblouissement): ?

La Commission suspend son avis à la transmission à la présentation d'une étude d'éclairage complète. (Documents : Cf. Imprimé de demande)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
5. AFFAIRES DIVERSES

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

• TOURCOING – STADE DE MELBOURNE 1 – NNI 595990601

Cette installation est répertoriée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- PV CDS du 27 Octobre 2016
- Plan des vestiaires
- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 25 Février 2020 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 02/07/2020, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Le document suivant est à transmettre avant le 31 octobre 2020 :

- Attestation Administrative de capacité

Elle rappelle que les prochains essais in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2014) devront être réalisés pour le 01/12/2024 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

1.2 Confirmations de niveau de classement

• GRAVELINES – STADE DU MOULIN 1 – NNI 592730201

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 02/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 24 Février 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Novembre 2020 :

- Mettre les bancs de touche en largeur réglementaire 5m

- **HALLUIN – STADE HILDEVERT WANCQUET 2 – NNI 592790102**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 11/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et du document transmis :

- Rapport photos

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 sy et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains essais in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2014) devaient être réalisés pour le 11/09/2020 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

- **PONT A MARCQ – STADE MUNICIPAL – NNI 594660101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 14/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Octobre 2010
- PV CDS du 14 Mai 2019
- Photos

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 59,90m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Flandres et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **WASQUEHAL – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 596460201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 23/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 30 Mars 2011
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Septembre 2030.

1.3 Changements de niveau de classement

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE BEAUCAMP 1 – NNI 590090701**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 31/03/2020.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 21 Juillet 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 17 Juillet 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.
- Rapport de visite effectué le 26 Août 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Septembre 2030 sous réserve de la transmission du document suivant avant le 31 octobre 2020 :

- Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de capacité

Pour obtenir un classement en niveau 4, la Commission rappelle que la liaison entre les vestiaires et l'aire de jeu doit être sécurisée par un couloir d'accès assurant la protection des joueurs et officiels (cf. Art. 2.2.2.b.1 du règlement)

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Flandres pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **WATTRELOS – STADE DU CRETINIER 2 – NNI 596500202**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 s jusqu'au 05/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan coupe transversale
- Plan des vestiaires
- Rapport photos

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 1 mars 2021 et demande la transmission, avant cette échéance, du PV des tests in-situ pour un classement définitif.

Le document suivant est à transmettre avant le 31 Octobre 2020 :

- Attestation Administrative de capacité

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **TEMPLEUVE – STADE JEAN PIERRE FELIX 2 – NNI 595860102**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 21/11/2029 et l'éclairage était en Niveau E entraînement jusqu'au 07/07/2017.

La Commission prend connaissance des tests du 14/08/2020 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains essais in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2014) devront être réalisés pour le 21/11/2024 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LOOS – SALLE ALBERT DEBEYRE – NNI 593609903**

Cette installation n'existait pas dans la BDD.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 09 Février 2016
- Rapport de visite effectué le 30 Juillet 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Septembre 2030 sous les réserves suivantes :

- Transmettre avant le 31 Octobre 2020 un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises des places debout
- Mettre en place une table officielle de 1,50m de large avant le 31 Octobre 2020

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **MONS EN BAROEUL – SALLE MONTAIGNE – NNI 594109904**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/06/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Rapport photos
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15 Septembre 2030 sous réserve de la transmission avant le 31 Octobre 2020 du document suivant :

- Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 2 – NNI 591630102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2023.

Eclairage moyen horizontal : 198 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 02/04/2021.

- **WASQUEHAL – COMPLEXE SPORTIF LOUIS MORTAGNE 1 – NNI 596460101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 25/07/2026.

Eclairage moyen horizontal : 167 Lux

Facteur d'uniformité : 0.46

Rapport Emini/Emaxi : 0.25

Le facteur d'uniformité et le rapport Emini/Emaxi sont insuffisants pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.4).

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 15/09/2022.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE MAUROY – NNI 590090101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 17/08/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E1 jusqu'au 17/08/2020

Eclairage moyen horizontal : 2910 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **MERVILLE – STADE SAINT ROBERT - 594000301**

La Commission prend connaissance de l'arrêté du Maire nous informant, après délibération du Conseil Municipal du 13 Juillet 2020, que le Stade Saint Robert porte désormais le nom de Stade « **LOUIS BASSEMENT** ».

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AUGER ST VINCENT – STADE RICHARD PRYJDA – NNI 600270101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 17 Septembre 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 06 Juin 2019
- Rapport de visite effectué le 06 Juin 2019 par Mr Pierre BIENVENU – Président de la CDTIS
- Rapport de visite effectué le 20 Juillet 2020 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15/09/2030.

- **BOISSY FRESNOY – STADE MUNICIPAL – NNI 600790101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau Foot A11 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 59,30m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **LAGNY LE SEC – STADE MUNICIPAL – NNI 603410101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du document transmis :

- PV CDS du 12 Novembre 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15/09/2030.

Pour obtenir le Niveau 6, il faut installer une main courante sur toute la longueur côté vestiaires à au moins de 2,50m de la ligne de touche.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **LASSIGNY – STADE AURELIEN HENOT 2 – NNI 603500102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 04 Février 2020

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15/09/2030.

- **LA VILLETERTRE – STADE DES PRINCES – NNI 603560101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 60,90m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **MACHEMONT – STADE MUNICIPAL – NNI 603730101**

Cette installation est en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 31 Août 2020
- Rapport de visite effectué le 27 Août 2020 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Septembre 2030.

- **MONCHY SAINT ELOI – STADE MUNICIPAL – NNI 604090101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau Foot A11 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 59,50m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **MONTATAIRE – STADE ARMAND BELLARD – NNI 604140301**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Septembre 2030.

- **MONTMACQ – STADE DANIEL ORRIERE – NNI 604230101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A11 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 59m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **NANTEUIL LE HAUDOIN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 604460102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et du document transmis :

- PV CDS du 12 Novembre 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15/09/2030.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 octobre 2020 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **SALENCY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 606030101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Août 2020

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 61,70m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **SONGEONS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 606230102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 04 Février 2020

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15/09/2030.

La Commission précise que pour changer de niveau de classement et obtenir un niveau 6, il faut porter la longueur du terrain à 100m.

- **THIVERNY – STADE MUNICIPAL – NNI 606350101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation de capacité du 17 Août 2020

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 63m.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Octobre 2020 :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **VILLERS SOUS ST LEU – STADE MUNICIPAL – NNI 606860101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24 Juillet 2020
- Photos attestant la mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m)

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15/09/2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ANGY – STADE HECTOR DEVOS – NNI 600150101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 22/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 24 Août 2020 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15 Septembre 2030 sous les réserves suivantes à lever avant le 30 Novembre 2020:

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- o Installer un lavabo et un miroir dans chaque vestiaire joueurs
- o Mettre un lavabo et un miroir dans le vestiaire arbitre

Le document suivant est à transmettre avant le 31 Octobre 2020 :

- o Attestation Administrative de capacité

- **CREIL – PLAINE DES JEUX DU MEGRET 1 – NNI 601750201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/02/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 07 Juillet 2020 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15 Septembre 2030 sous la réserve suivante :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31 Octobre 2020

- **CREIL – PLAINE DES JEUX DU MEGRET 2 – NNI 601750202**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/02/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

- Rapport de visite effectué le 07 Juillet 2020 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 15 Septembre 2030 (Les vestiaires visités sont déjà affectés à l'installation NNI 601750203) sous la réserve suivante :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 31 Octobre 2020

- **NOYON – STADE FRERES PATERLINI 2 – NNI 604710102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 s jusqu'au 31/12/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau 6 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré et demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 59,80m.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BRETEUIL – STADE JACQUES DESCAMPS 1 – NNI 601040101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 17/09/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 20/05/2020.

Eclairage moyen horizontal : 317 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 26/08/2022.

- **CHAUMONT EN VEXIN – PARC DES SPORTS VEXIN-THELLE 1 – NNI 601430101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 16/03/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 12/04/2020.

Eclairement moyen horizontal : 277 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **CHAUMONT EN VEXIN – PARC DES SPORTS VEXIN-THELLE 2 – NNI 601430102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 16/03/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 12/04/2020.

Eclairement moyen horizontal : 200 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **MARGNY LES COMPIEGNE – STADE ROBERT DUBOIS – NNI 603820101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 14 Décembre 2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 21 Juillet 2020 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Eclairement moyen horizontal : 276 Lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **TRICOT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 606430101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10 Février 2026.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS Oise qui atteste la conformité des vestiaires joueurs à l'Article 1.3.2.9 du Règlement des terrains et installations sportives, travaux éligibles et conformes au cahier des charges FAFA.

- **LAVERSINES – STADE FERNAND CATEIGNE – NNI 603550101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07 Juillet 2025.

La Commission reprend le dossier suite au courrier adressé à la Mairie en date du 13 Décembre 2018 concernant les travaux de mise en conformité n'ayant toujours pas été réalisés, à savoir :

- Mise en conformité de la zone de dégagement des 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle rencontré
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission propose de réduire la largeur du terrain et prononce un retrait de classement dans cette attente. Elle rappelle que le retrait de classement de l'installation ne permet plus aucune compétition.

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Oise pour effectuer une visite de l'installation après les travaux réalisés.

- **LA NEUVILLE EN HEZ – STADE JEAN PIERRE RIVIERE – NNI 604540101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 11/03/2029.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mme Joëlle LEMY qui atteste de la conformité des bancs de touche joueurs installés conformément au cahier des charges FAFA

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ABBEVILLE – STADE ROBERT VIARRE – NNI 800010201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et du document transmis :

- Photos de l'installation

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/09/2030.

Il est précisé que les zones techniques devant les bancs de touche joueurs doivent être tracées en pointillé

- **MONTDIDIER – STADE DU MOULIN CARDENIER – NNI 805610101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 11 Mars 1999

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/09/2030.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE – NNI 800210101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 17/12/2024 et l'éclairage est classé en Niveau E2 jusqu'au 27/09/2020.

Eclairage moyen horizontal : 1228 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emin/Emaxi : 0.63

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 1 – NNI 800210201**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 11/04/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 09/09/2020.

Eclairage moyen horizontal : 405 Lux

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport Emin/Emaxi : 0,58

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **PERONNE – STADE DANIEL BOINET 4 – 806200104**

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie de Péronne en date du 7 Juillet 2020 nous informant que cette installation n'existe plus et a été remplacée par un terrain de baseball.

En conséquence, cette installation est mise en retrait de classement.

Remerciements